



Madame, Monsieur, chers Actionnaires,

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui doit se tenir le 28 mai 2013 revêt des enjeux particulièrement importants pour votre Société et nous souhaitons aujourd'hui appeler l'ensemble de nos actionnaires à voter à cette occasion.

Comme vous le savez peut être, la dernière Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue en juin 2010 et depuis quelques semaines, les résolutions approuvées à cette occasion sont devenues caduques (leur durée de validité étant limitée à 26 mois). Compte tenu de la répartition du capital, dont près de 90 % est « au porteur » et réparti auprès d'un très grand nombre d'actionnaires, il est aujourd'hui difficile de réunir le quorum permettant aux assemblées de valablement statuer (deux Assemblées Générales Extraordinaires en 2011 et en 2012 n'ont pas pu valablement délibérer, faute de quorum).

En tant qu'actionnaire d'Archos, grâce à votre vote, vous donnez à la Société les outils nécessaires à son financement et à son développement, en particulier dans le cadre de ses projets d'expansion sur le segment porteur des Smartphones.

En effet, la commercialisation des 3 premiers Smartphones Archos, annoncée il y a quelques jours, est en cours et devrait soutenir les ventes en 2013. La stratégie de diversification engagée par la Société dès 2012 repose sur trois axes à fort potentiel :

- le lancement de **Tablettes Thématiques** sous la marque Archos ou en marque blanche pour des grands noms de la distribution ;
- l'entrée sur le marché des **Smartphones**, un secteur cohérent pour Archos dont la clientèle naturelle est depuis toujours le grand public. Smartphones et Tablettes sont par ailleurs des marchés connexes qui s'interpénètrent rapidement ;
- les **Objets Internet Connectés**, mettant à profit les nouvelles technologies d'identification et de transmission radio-fréquence à très basse consommation d'énergie pour proposer des services innovants de domotique.

Dans ce contexte, il est très important, pour la bonne marche de la Société, que le Conseil d'administration dispose des autorisations qui lui permettront de soutenir le développement d'Archos. Les opérations ayant trait à l'émission d'actions nouvelles qui, par définition, sont du ressort exclusif des Assemblées Générales Extraordinaires, en font partie. **C'est pourquoi nous sollicitons votre participation et votre suffrage dans le cadre de cette Assemblée.**

Afin de faciliter vos démarches, vous trouverez dans ce courrier l'avis de réunion, un bulletin de vote, ainsi que toutes les informations nécessaires pour le compléter et faire vos démarches auprès de votre établissement financier. Tous ces documents ainsi que le document d'information complet sont également disponibles sur www.archos.com, rubrique « Investisseurs », onglet « Assemblée Générale ».

Madame, Monsieur, chers Actionnaires, votre Société a besoin de votre vote et nous comptons sur votre mobilisation à nos côtés.

Henri Crohas
Président

Loïc Poirier
Directeur général